



Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/22

Service Chef de file :

Direction des systèmes d'information

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport présente les crédits relatifs aux services supports de la collectivité, comprenant les éléments relatifs aux systèmes d'information et aux télécommunications, aux moyens généraux, à la mobilité des agents, à la communication et au fonctionnement de l'assemblée.

521 – Systèmes d'information et télécommunications

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PR	Direction des systèmes d'information	6 189 500,00
PR	Mission Appui au Pilotage et Inspection	40 000,00
PR	Direction des finances et de la commande publique	14 400,00
	TOTAL	6 243 900,00

Cet axe de ventilation porté par la Direction des systèmes d'information repose sur trois modes d'action, à savoir :

- 5212 – Acquisition, équipement, logiciels, progiciels, et développements ;
- 5213 - Maintenance de logiciels et matériels ;
- 5214 – Frais de Télécommunication.

Les crédits inscrits à la Direction des finances et de la commande publique servent au financement de l'hébergement et la maintenance de la plateforme de dématérialisation des marchés publics "Alsace Marchés publics".

5212 - Les acquisitions, équipements, logiciels, progiciels, et développements

Le montant des crédits destinés à l'acquisition de logiciels bureautiques, de logiciels centraux, de progiciels et de développements s'établit à **3 369 500 €**

Fonctionnement : 447 000 €

Investissement : 2 922 500 €

Ces crédits se répartissent comme suit.

Section de fonctionnement (447 K€)

Dans le domaine de l'infrastructure et la sécurité, le montant des charges en prestations est stable (90 K€), grâce à la politique de rigueur sur les prestations externalisées qui est menée depuis 2013. Ces crédits sont destinés à répondre aux besoins de prestations d'expertise sur notre infrastructure technique, de transfert de compétences vers les agents

et de commission pour les ventes aux enchères de matériels obsolètes. Sont également à prévoir des prestations dans les domaines de la plateforme web, Sharepoint, le réseau ou le stockage.

Dans le domaine de l'assistance et du support, 8 K€ sont nécessaires pour des prestations ponctuelles de hotline.

Dans le domaine du SIG, 40 K€ seront destinés à couvrir les besoins d'assistance et d'évolution des plateformes techniques des solutions SIG Geomap, Aigle, Educfacile et FME.

Au niveau des crédits destinés aux prestations applicatives, 285 K€ sont répartis sur divers domaines. Au niveau de l'action sociale, des crédits sont prévus pour l'assistance d'un expert applicatif (100 K€), et des prestations d'exploitation de l'outil IODAS (45 K€). En ce qui concerne les autres domaines, on peut notamment relever : les projets internet/intranet (35 K€), la paie des collectivités (30 K€), la Tierce Maintenance Applicative (20 K€), l'exploitation de l'outil de gestion financière (20 K€) et des subventions (5 K€), l'outil de gestion du courrier (15 K€) et l'exploitation de l'outil de gestion des ressources humaines (15 K€).

En matière de concours/abonnements divers, l'enveloppe (22 K€) portera notamment sur des abonnements (carte de sectorisation scolaire pour la DCE), sur l'hébergement d'applications mobiles et la solution de vente aux enchères.

Enfin, le montant des crédits nécessaires aux dépenses de destruction et recyclage de matériels est prévu à 2 K€.

Section d'investissement (2 922,5K€)

Les crédits de la section d'investissement permettent de mener diverses opérations relatives aux solutions logicielles en 2015 :

La nouvelle plateforme SIG WEB étant en place, le budget SIG prévoit quelques évolutions, hors GEOMAP (20 K€), ainsi que des développements autour de l'application de gestion du PDESI (7 K€).

Dans le domaine de l'action sociale (520 K€), divers projets sont planifiés tels que l'aide sociale en établissement (20 K€), et les migrations en module WEB du SAPAH, de la MDPH (100 K€), de l'insertion (25 K€), le plan de maîtrise budgétaire (30 K€) et la GED (20 K€). S'ajoutent également des crédits (325 K€) destinés à la poursuite des projets tels que la mise en place de la télégestion, la mise en œuvre de l'e-parcours (AST), la finalisation des projets PMI, CESU tiers payant et PCH, passage au paiement HOPAYRA et l'évaluation du GIR.

Au niveau du système d'information financier et de gestion des subventions (177 K€), des crédits sont mobilisés à la fois pour l'acquisition de la nouvelle version Marco (55 K€), pour l'évolution de la plateforme Alsace Marchés Publics (12 K€) mais également dédiés au projet de dématérialisation de la chaîne comptable (110K€).

Concernant le système d'information des ressources humaines (40 K€), les crédits seront mobilisés pour les besoins d'évolution de l'outil de gestion des évaluations (30 K€) et à l'acquisition d'un outil de gestion des CAP (10 K€).

Concernant le WEB (95 K€), les besoins portent sur la mise en œuvre d'évolutions pour les applications mobiles (20 K€), les sites WEB (50 K€), des besoins de prestations graphiques (25 K€).

Concernant le Pôle aménagement du territoire (115 K€), les crédits seront d'une part dédiés à la migration de l'application des transports PEGASE (20 K€) et à la refonte de l'outil ASAR (80 K€). D'autres crédits serviront à finaliser les projets de remplacement de l'outil de suivi d'activité des routes la migration SHERPA et l'extranet CartAds (15 K€).

Concernant le Pôle épanouissement de la personne (155 K€), les projets prévus portent sur la refonte de la billetterie du château du Haut Koenigsbourg (20 K€). La finalisation des nouveaux sites de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR) et des Archives départementales est également prévue (135 K€).

Au niveau du Pôle développement des territoires (10 K€), les crédits seront destinés à mettre en œuvre le site Web Pôle d'excellence rurale et graphisme associé.

Les autres projets portés par le Pôle ressources (390 K€), seront axés sur le remplacement de l'outil de gestion des paies des collectivités (350 k€) mais aussi sur les besoins de paramétrages de l'outil de gestion de courrier Elise (10 K€) ainsi que la finalisation du remplacement de l'outil de gestion documentaire (30 K€).

En matière d'infrastructure (377,5 K€), les crédits seront destinés à la migration du serveur de messagerie Exchange (28 K€) et au déploiement d'une solution de visioconférence bureautique (Lync). A noter également le renouvellement des licences Microsoft (Corecal), de licences Serveurs, Trend, Supervision, de licences Copieur, et Sharepoint (279.5 K€).

Dans le domaine du matériel informatique (937 K€), les crédits seront consacrés à la poursuite du projet de remplacement de la baie de stockage (SAN) qui représente un coût total de 700K€, mais dont le paiement a été fractionné (2 x 350 K€) sur 2014 et 2015. Des crédits (587 K€) sont en outre réservés au renouvellement récurrent des infrastructures serveurs et postes de travail, à la migration du serveur Exchange, ainsi qu'à la dotation des conseillers départementaux. Il est également prévu le remplacement des derniers copieurs n'étant plus sous maintenance.

Les crédits portant sur le matériel téléphonique (16 K€) sont destinés au remplacement des téléphones fixes et la dotation téléphonique des conseillers départementaux.

De petits travaux informatiques sont planifiés en 2015 (10 K€).

Dans le domaine de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (30 K€) quelques projets ont été identifiés tels que : l'évolution de notre Système d'Information Géographique, ou encore les besoins d'accompagnement du SIAS relatif notamment au projet de refonte de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Pour clore ce mode d'action, des crédits à hauteur de 23 K€ sont prévus en matière de frais d'insertion pour la publication des annonces de marchés publics.

5213 - La maintenance des logiciels et matériels

Le montant des crédits destinés à la maintenance des matériels et logiciels s'établit à 1 290 K€ qui se répartissent comme suit :

- 80 K€ sont nécessaires pour couvrir les besoins en fournitures de petits équipements dont notamment les cartouches de sauvegarde, ainsi que les toners de l'ensemble des imprimantes du Département ;
- 1 210 K€ sont inscrits pour couvrir la maintenance des matériels et logiciels.

5214 – Frais de télécommunications

Le budget 2015 propre aux frais de télécommunications s'élève à 1 500 K€. En effet, suite au renouvellement des marchés de télécommunication de la DSI, engagé en 2014, et du marché IHDEAL (groupement d'achat départements/région pour la connexion internet des collèges), le budget est contenu.

Par ailleurs, le montant des charges de télécommunication des élus est établi à 30 K€.

522 – Moyens généraux

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	3 106 000,00
DG	Direction de la Communication	365 000,00
PR	Secrétariat général du Pôle Ressources	234 800,00
PR	Direction des services de l'assemblée	30 000,00
PAT	Direction de l'Habitat et de l'Aménagement durable	20 000,00
PDT	Pôle Développement des Territoires	16 300,00
PR	Direction des ressources humaines	3 000,00
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	1 300,00
PEP	Secrétariat général du Pôle Epanouissement de la Personne	1 300,00
	TOTAL	3 777 700,00

Le budget des moyens généraux vise à fournir aux conseillers départementaux et à l'administration départementale un certain nombre de ressources et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les fournitures et services (fournitures de bureau, de vêtements professionnels, frais de courrier, d'imprimerie, de documentation, etc.) ainsi que les dépenses liées aux locations de salles et de logistique sont gérées par la direction de l'immobilier et des moyens généraux. Une réduction importante des coûts d'affranchissement et d'impression est recherchée et explique la proposition budgétaire envisagée.

S'y ajoutent des dépenses gérées par la direction de la communication liées aux événements institutionnels et aux foires et expositions, organisés par le Conseil départemental ou auxquels le Conseil départemental est amené à participer, ainsi que les dépenses de souscription d'un forfait destiné à couvrir des frais de publication de marchés publics.

Le budget prévu par la DRH concerne des frais de publication au BOAMP des avis d'appel public à la concurrence.

523 - Mobilité des agents

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	1 619 500,00
PR	Direction des ressources humaines	895 000,00
	TOTAL	2 514 500,00

Le budget alloué aux déplacements professionnels est composé d'une part des frais de location de véhicules auprès du Service du Parc Véhicules et Bacs Rhénans (par facturation interne pour 1,6 M€) et de l'ensemble des autres frais de déplacement (tous moyens de transport confondus : frais de déplacement professionnel, frais de déplacement pour formation).

Les frais de déplacement pris en charge par la DRH représentent un budget total de 1 067 800 € dont 895 K€ concernent les frais de déplacement professionnel, 162.8 K€ les frais de déplacement pour formation, 8 K€ les frais de transport de personnes extérieures à la collectivité et 2 K€ de frais de déménagement.

524 - Etudes et recherches

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PR	Direction des finances et de la commande publique	629 700,00
PR	Direction des affaires juridiques	145 000,00
PR	Direction des ressources humaines	40 000,00
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	33 000,00
DG	Direction de la Communication	28 000,00
PR	Mission Appui au Pilotage et Inspection	25 400,00
	TOTAL	901 100,00

Les crédits concernant la DAJ (145 000 €) portent sur des prestations de conseil ou de représentation juridiques, ainsi que des frais de justice, liés aux contentieux.

Les crédits d'études prévus en 2015 (33 000 €) pour la Direction de l'immobilier et des moyens généraux doivent servir en section investissement à la réalisation des études pré-opérationnelles visant aux opérations de maintenance du patrimoine et à la réalisation de levé architecturaux complémentaires sur notre patrimoine, aux diagnostics immobiliers et aux audits nécessaires à la mise en vente d'éléments du patrimoine départemental ainsi qu'à la réalisation d'études de faisabilité en vue de l'implantation de nos services.

Les crédits prévus à la Direction des finances et de la commande publique regroupent l'ensemble des crédits habituellement dédiés à des prestations d'audit ainsi qu'en 2015 tous les crédits d'études qui seront nécessaires à la mise en œuvre des réformes territoriales, que celles-ci portent sur les volets financiers, ressources humaines, stratégiques, etc.

525 - Communication et subventions diverses

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
DG	Direction de la Communication	1 329 500,00
PR	Direction des finances et de la commande publique	481 528,00
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	200 000,00
PAT	Direction des routes	131 890,14
PR	Direction des affaires juridiques	59 600,00
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	35 000,00
	TOTAL	2 237 518,14

Les dépenses de communication et subventions diverses regroupent d'une part, pour 1 329 500 €, les crédits engagés par la direction de la communication pour assurer la présentation et la lisibilité des actions du Conseil Général, et d'autre part, pour 481 528 €, les crédits gérés par la direction des finances pour le soutien, par des crédits de subventions, aux colloques et congrès qui se déroulent dans le Département et participent à son attractivité, ainsi que les cotisations diverses du Département.

190 000€ sont prévus pour les publications au BOAMP et autres journaux d'annonces légales pour l'ensemble des marchés du PAT.

Les 131 890,14 € correspondent à une subvention du budget général 01 au budget annexe 08 du SPVBR qui couvre :

- Pour 108 890,154 €, la valeur nette comptable correspondant au rachat de la flotte du Foyer Départemental de l'Enfance (44 véhicules) ;
- Pour 23 000,00 €, le reversement de produits de cessions de véhicules.

Par ailleurs, deux subventions peuvent être individualisées, pour l'IDL et le CDAD :

I) L'institut de droit local alsacien-mosellan (IDL), dont le département du Bas-Rhin est membre fondateur, est une association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985. L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Les subventions antérieures du Département ont été les suivantes : 50 000€ à titre exceptionnel en 2009, 44 000 € en 2010, 2011 et 2012, 42 240 € en 2013 enfin 50 000 € en 2014.

Pour 2015, l'IDL sollicite une subvention de 50 000 € au regard de sa situation financière difficile. Il est proposé de lui accorder une subvention de 50 000 €.

II) La loi 91-1266 du 19 décembre 1991 modifiée a organisé la constitution d'un conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Par délibération du Conseil Général en date du 3 avril 2001, le Département a décidé d'adhérer au CDAD et de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de 10 ans a été adoptée par la commission permanente du 4 juillet 2011.

Le Conseil Départemental propose, au titre de l'exercice 2015, le renouvellement de la contribution départementale de fonctionnement. Il est proposé de lui accorder une contribution de 9 600 €, comme en 2014.

Enfin, 35 000 € sont prévus pour l'organisation des principales manifestations de communication relatives aux politiques sociales (carrefour de l'autonomie, séminaire des parents et rendez-vous des solidarités).

526 - Fonctionnement de l'assemblée

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PR	Direction des services de l'assemblée	2 625 300,00
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	33 000,00
PAT	Direction de la Mobilité	32 000,00
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	10 000,00
PR	Direction des ressources humaines	5 000,00
	TOTAL	2 705 300,00

La DRH prévoit un budget de 5 000 € pour les frais de retranscription des instances paritaires.

Les crédits prévus par la Direction de la Mobilité concernent les adhésions aux différents organismes partenaires que sont le CEBTP, l'ORTAL et AGIR.

Le Pôle aide à la personne prévoit 10 000 € pour l'organisation des actions collectives au sein des unités territoriales d'action médico-sociales.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions

521 - Systèmes d'information et télécommunications

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
5212	Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	3 423 900,00
5214	Frais de télécommunications	1 530 000,00
5213	Maintenance logiciel et matériel	1 290 000,00
	TOTAL	6 243 900,00

522 – Moyens généraux

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
5222	Affranchissement	875 700,00
5227	Réception et évènements institutionnels	819 000,00
5223	Reprographie	640 000,00
5225	Autres fournitures	546 500,00
5224	Habillement	330 000,00
5226	Documentation	233 500,00
5221	Fournitures de bureaux	170 000,00
5228	Annonces et insertions	163 000,00
	TOTAL	3 777 700,00

523 – Mobilité des agents

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
5232	Frais de déplacements professionnels	2 514 500,00
	TOTAL	2 514 500,00

524 – Etudes et recherches

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
5242	Audits et conseils	756 100,00
5241	Conseils juridiques et contentieux	145 000,00
	TOTAL	901 100,00

525 – Communication et subventions diverses

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
5252	Publications	940 000,00
5251	Communication institutionnelle et évènements	907 500,00
5253	Subventions diverses	390 018,14
	TOTAL	2 237 518,14

526 – Fonctionnement de l'assemblée

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
5261	Indemnités, charges et formation	2 262 100,00
5263	Contributions diverses	267 200,00
5262	Frais de mission et de déplacements	133 000,00
5264	Frais divers	43 000,00
	TOTAL	2 705 300,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2015.

Il décide à ce titre d'attribuer les aides suivantes pour 2015 :

- à l'Institut du droit local (IDL) alsacien-mosellan, une subvention de fonctionnement de 50 000 € ;*
- au Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Bas-Rhin, une contribution au fonctionnement de 9 600 €.*

Ces aides feront l'objet d'un versement unique, sur présentation, pour l'IDL et le CDAD, du budget de l'exercice approuvé par l'organe compétent.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY